

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

LA NORME CANADIENNE 81-102 SUR LES *ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF*

Le 20 août 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications à la règle énoncée ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2013.